

DEPOT DE MARQUES



Dans le cadre de votre projet de dépôt de marque, nous effectuons une **évaluation de la pertinence juridique** de ce dernier et nous analysons **la distinctivité du terme** envisagé à Monaco avant d'engager des frais.

Les dépôts sont effectués avec une mise à profit de notre expertise en la matière à la fois :

- ▶ Au niveau de la rédaction du libellé avec une prise en compte des évolutions jurisprudentielles ;
- ▶ Au niveau de notre expérience et notre connaissance des exigences de l'Office des marques Monégasque ;
- ▶ Au niveau du choix des agents locaux dans le cas de dépôts étrangers ;
- ▶ Au niveau de notre accompagnement, pour la gestion des dépôts jusqu'à leurs enregistrements.

NOTRE METHODOLOGIE



Pour guider notre **ANALYSE**, nous :

- ▶ Evaluons la pertinence juridique de chaque dépôt ;
- ▶ Proposons une stratégie d'accompagnement dans la protection du signe ;
- ▶ Rédigeons un libellé personnalisé et adapté, à votre activité.



Pour chaque dépôt, notre **PRESTATION** comprend :

- ▶ La préparation du dépôt de la demande de marque ;
- ▶ L'envoi d'une confirmation du dépôt par mail ;
- ▶ La saisie de l'échéance dans notre base de données afin de vous rappeler en temps utile les délais inhérents à la vie de votre marque ;
- ▶ L'envoi du certificat d'enregistrement par courrier postal ;
- ▶ Pour les marques Monégasques, une surveillance gratuite à Monaco dans l'année du dépôt ;
- ▶ La saisie, la mise à disposition de ces informations et le suivi de la procédure d'enregistrement, classés dans votre espace sécurisé Sherpa© accessible à tout moment.

LIVRABLES & OUTILS A DISPOSITION



RAPPORTS DE L'EVOLUTION DE LA
PROCEDURE PAR EMAIL



ALERTE
ECHEANCES



ACCES A VOS DOSSIERS SUR LA
PLATEFORME SHERPA©

NOUS CONTACTER

+377 97 97 67 10

contact@inlex-monaco.mc

www.inlex-monaco.mc